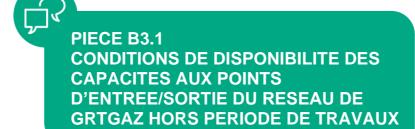


CODE OPERATIONNEL DE RESEAU ACHEMINEMENT





Article 1 Constitution, évolutions et modifications de la pièce

La présente pièce fait partie intégrante du Contrat constituant partie des annexes des Sections A B C D1 et D2 du Contrat dès lors qu'applicables au titre du Contrat.

Toutes les stipulations du Contrat s'appliquent mutatis mutandis à la présente pièce. Conformément à l'article 2 du Contrat, l'Expéditeur s'engage à prendre connaissance de toute évolution ou mise à jour de cette pièce postérieure à la date de signature du Contrat, notifiée par GRTgaz.

1.1 Modifications consécutives à des évolutions législatives et réglementaires

Les stipulations de l'article « Modifications consécutives à des évolutions du cadre juridique » de la Section A du Contrat s'appliquent mutatis mutandis dans l'hypothèse où des dispositions législatives ou réglementaires nouvelles de toute autorité compétente susceptibles de s'appliquer directement ou indirectement à cette pièce ou une délibération de la Commission de Régulation de l'Énergie en application de l'article L 134-2 du Code de l'énergie ou décisions définitives du CoRDIS prises en application de l'articles L 134-19 à 24 du Code de l'énergie, entreraient en vigueur après signature du Contrat.

1.2 Autres évolutions

Les stipulations de l'article « Autres évolutions » de la Section A du Contrat s'appliquent mutatis mutandis dans le cas où GRTgaz serait amené à modifier cette pièce hors hypothèses décrites à l'article 1.1 ci-dessus.

Article 2 Objet

Ce document précise :

- Les Limites Opérationnelles du Réseau de GRTgaz ;
- Les conditions de disponibilité des capacités du réseau de transport principal de GRTgaz pour chaque point contractuel disposant de capacités interruptibles.
- Les conditions de disponibilité des capacités aux Points d'Interface Transport Terminal Méthanier de Fos et Montoir.

Les termes utilisés dans ce document sont conformes aux définitions présentées en annexe A1 du Contrat d'Acheminement.

Version du 1er avril 2023 Page 2 sur 9



Article 3 Présentation des Limites Opérationnelles du Réseau de GRTgaz

Conformément aux stipulations du Contrat, les conditions d'utilisation des Capacités Fermes sont définies par les Conditions Normales d'Exploitation du Réseau. Les Conditions Normales d'Exploitation du Réseau sont délimitées par les Limites Opérationnelles du Réseau, décrites par le présent article.

3.1 Méthode de détermination des Limites Opérationnelles du Réseau

Les Limites Opérationnelles du Réseau expriment les utilisations maximales ou minimales d'ensembles de points contractuels qui conduisent à une saturation physique des ouvrages du Réseau de Transport.

Les investissements réalisés dans les infrastructures dans le cadre de la Place de Marché Unique ne couvrant pas l'ensemble des schémas de flux qui pourraient être demandés par les utilisateurs du Réseau de transport, il subsiste des Limites Opérationnelles du Réseau, qui ont été identifiées par les gestionnaires de réseau de transport de gaz pour différentes configurations de flux.

Une Limite Opérationnelle du Réseau se traduit par une ou plusieurs saturations d'ouvrages dans un sens de flux donné, qui ne permettent plus de transiter du gaz depuis une zone amont - en excès de gaz - vers une zone aval - en déficit de gaz.

Chaque Limite Opérationnelle du Réseau restreint les flux aux points contractuels à l'amont et à l'aval de la Limite:

- la somme nette des flux en entrée sur les points contractuels amont doit être inférieure à la valeur qui conduit à une saturation physique des ouvrages du Réseau de Transport ;
- la somme nette des flux en sortie sur les points contractuels aval doit être inférieure à la valeur qui conduit à une saturation physique des ouvrages du Réseau de Transport ;

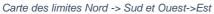
En cas d'atteinte d'une Limite Opérationnelle du Réseau, les Nominations pourraient être réduites via la Restriction Mutualisée, en dernier recours et postérieurement à la mise en œuvre préalable des autres mécanismes prévus.

Version du 1er avril 2023 Page 3 sur 9



3.2 Liste des Limites Opérationnelles du Réseau







Carte des limites Sud->Nord

La liste des points en amont et en aval de chaque limite est la suivante :

Limites	Points en amont de la limite	Points en aval de la limite
NS1	PIR Virtualys, PIR Obergailbach, PIR Oltingue	PIR Dunkerque, PITTM Dunkerque GNL, PITS Nord-Est, PITS Nord-Ouest, PITS Sud-Est, PITTM Montoir, PITS Atlantique, PITTM Fos, PIR Pirineos, PITS Lussagnet
NS2	PIR Dunkerque, PITTM Dunkerque LNG, PIR Virtualys, PIR Obergailbach, PIR Oltingue, PITS Nord-Est, PITS Nord-Ouest, PITTM Montoir	PITS Sud-Est, PITS Atlantique, PITTM Fos, PIR Pirineos, PITS Lussagnet
NS3	PIR Dunkerque, PITTM Dunkerque LNG, PIR Virtualys, PIR Obergailbach, PIR Oltingue, PITS Nord-Est, PITS Nord-Ouest, PITS Sud-Est, PITTM Montoir	
NS4	PIR Dunkerque, PITTM Dunkerque LNG, PIR Virtualys, PIR Obergailbach, PIR Oltingue, PITS Nord-Est, PITS Nord-Ouest, PITS Sud-Est, PITTM Montoir, PITS Atlantique	
S1	PIR Dunkerque, PITTM Dunkerque LNG, PIR Virtualys, PIR Obergailbach, PIR Oltingue, PITS Nord-Est, PITS Nord-Ouest, PITS Sud-Est, PITTM Montoir, PITS Atlantique, PITTM Fos	PIR Pirineos, PITS Lussagnet

Version du 1^{er} avril 2023 Page 4 sur 9



EO2	PIR Dunkerque, PITTM Dunkerque LNG, PIR Virtualys, PIR Obergailbach, PIR Oltingue, PITS Nord-Est, PITS Nord-Ouest, PITS Sud-Est, PITTM Fos, PITTM Montoin	
SN1	PITTM Fos, PIR Pirineos, PITS Lussagnet	PIR Dunkerque, PITTM Dunkerque LNG, PIR Virtualys, PIR Obergailbach, PIR Oltingue, PITS Nord-Est, PITS Nord-Ouest, PITS Sud-Est, PITTM Montoir, PITS Atlantique
SN3	PITTM Montoir, PITS Atlantique, PITTM Fos, PIR Pirineos, PITS Lussagnet	PIR Dunkerque, PITTM Dunkerque LNG, PIR Virtualys, PIR Obergailbach, PIR Oltingue, PITS Nord-Est, PITS Nord-Ouest, PITS Sud-Est

Cette liste est non exhaustive et peut évoluer en fonction des schémas de flux rencontrés en TRF.

Article 4 Rappel concernant les Capacités

4.1 Capacités Fermes : Définition

Conformément aux stipulations du contrat d'acheminement, une Capacité Ferme est une capacité dont l'utilisation est garantie contractuellement par GRTgaz dans des conditions normales d'exploitation, notamment hors travaux et hors cas de force majeure.

4.2 Capacités Rebours : Définition

Conformément aux stipulations du contrat d'acheminement, une Capacité Rebours est une capacité en sens contraire au Sens Physique Principal en un Point d'Entrée ou un Point de Livraison.

4.3 Cas des PITS

Dans le cas particulier des Points d'Interface Transport Stockage (PITS), les capacités allouées sont de type « Capacités d'Interface Transport Stockage » (CITS).

GRTgaz fait ses meilleurs efforts, en opérateur prudent et raisonnable, pour accepter des nominations aux PITS supérieures aux capacités souscrites.

4.3.1 PITS Nord B

La disponibilité de la CITS au PITS Nord B dans le sens Sortie varie au cours de l'année en fonction des consommations de la zone B, comme décrit à l'annexe 13.

La disponibilité de la CITS au PITS Nord B dans le sens Entrée est garantie dans des conditions normales d'exploitation.

Version du 1er avril 2023 Page 5 sur 9



4.3.2 Tous PITS hors Nord B

La CITS des PITS, hors Nord B, dans le sens Sortie se compose d'une part ferme et d'une part interruptible. La disponibilité de la part ferme est garantie dans des conditions normales d'exploitation. La disponibilité des CITS part interruptible dans le sens Sortie est garantie dans des conditions normales d'exploitation et dans la limite d'atteinte de congestions. La part interruptible des CITS et les conditions de disponibilité sont décrites aux annexes 14 à 17.

La disponibilité des CITS dans le sens Entrée est garantie dans des conditions normales d'exploitation.

Article 5 Disponibilité des Capacités Interruptibles

5.1 Définition

Conformément aux stipulations du contrat d'acheminement, une Capacité Interruptible est une capacité dont l'utilisation n'est pas garantie par GRTgaz.

5.2 Conditions de disponibilité

La disponibilité des Capacités Interruptibles dépend de plusieurs facteurs :

- Du niveau de consommation, à la saison et au mois considéré;
- De la configuration du réseau, liée notamment au choix de nomination¹ de l'ensemble des expéditeurs sur un point ou un ensemble de points;
- Des opérations de maintenance.

Pour chaque capacité interruptible, il est possible de distinguer une part « climatique » et une part « programmation » et de les relier respectivement au paramètre de consommation ou de température et au paramètre de nomination de l'ensemble des expéditeurs.

Ce document décrit les relations entre la capacité du point contractuel considéré et ces 2 paramètres, hors opérations de maintenance et dans les Conditions Normales d'Exploitation du Réseau.

Ce document présente par ailleurs une estimation de la disponibilité des Capacités Interruptibles en croisant les scénarios climatiques rencontrés ces dernières années avec un scénario d'approvisionnement de référence basé sur une utilisation préférentielle par les expéditeurs des points d'interconnexion situés au Nord pour alimenter le réseau.

5.3 Ordre d'interruption des Capacités Interruptibles

En cas d'interruption, conformément à l'Article 24 du Code de réseau CAM, les Capacités Interruptibles de maturité supérieure prévalent sur les Capacités Interruptibles de maturité inférieure. Ainsi, l'ordre

Version du 1er avril 2023 Page 6 sur 9

¹ Le terme « nomination » désigne ici (et pour le reste du document) la nomination de 14h J-1.



d'interruption est le suivant : sont interrompues en premier les Capacités Interruptibles journalières, puis mensuelles, puis trimestrielles, puis annuelles.

5.4 Description des fiches d'information

Les principales caractéristiques des points contractuels listés ci-dessous sont fournies dans les fiches récapitulatives en annexe.

PIR Entrée Réseau

- OBERGAILBACH : Sens direct et rebours
- DUNKERQUE
- TAISNIERES B : Sens direct et rebours
- OLTINGUE : Sens direct

PIR Sortie Réseau

VIRTUALYS : Sens direct et rebours

PITS Sortie Réseau

- Injection vers PITS Nord B
- Injection vers PITS Nord Est
- Injection vers PITS Atlantique
- Injection vers Sud Est

Autre point

Conversion B vers H

PITTM

- MONTOIR
- FOS

Chacune des fiches en annexe comporte jusqu'à 3 sections qui donnent les informations suivantes :

5.4.1 Section « Capacités »

Cette section récapitule les capacités disponibles chaque mois en distinguant la part ferme, la part interruptible climatique et la part interruptible dépendant de la programmation.

5.4.2 Section « Conditions de disponibilité des capacités »

Cette section donne des formules indicatives de disponibilité en fonction du paramètre de température ou de consommation (pour la « part climatique ») et du paramètre de programmation de l'ensemble des expéditeurs (pour la « part programmation »).

Les tableaux fournis s'interprètent de la manière suivante :

- Les parts interruptibles « climatiques » et « programmations » disponibles peuvent être cumulées ;
- Les capacités interruptibles sont toujours inférieures à la capacité interruptible maximale précisée dans le tableau;

Les formules fournies permettent d'estimer la disponibilité des capacités :

 Les prévisions de consommation de gaz sur le réseau de GRTgaz, en gaz H ou en gaz B, sont utilisées pour déterminer les parts « climatiques »;

Version du 1er avril 2023 Page 7 sur 9



• La nomination résultante totale sur un point ou un ensemble de points est utilisée pour déterminer les parts « programmations ».

La nomination résultante totale en un point contractuel ou un ensemble de points contractuels correspond à la différence entre :

- La somme des nominations « entrées » de tous les expéditeurs en ce point ;
- La somme des nominations « sorties » sur ce même point.

Un expéditeur peut estimer la disponibilité de la capacité interruptible en un point à partir d'une hypothèse de nomination résultante totale sur un autre point.

5.4.3 Section « Historique »

Cette section permet de comparer l'historique des réalisations ou allocations de quantités de l'année civile précédente aux profils mensuels des capacités disponibles.

Article 6 Capacités aux Points d'Interface Terminal Méthanier de Montoir et Fos

6.1 PITTM Montoir

La capacité d'entrée disponible au Point d'Interface Transport Terminal Méthanier de Montoir dépend du niveau des consommations locales. Le maximum de capacité climatique supplémentaire est obtenu pour une température moyenne journalière rencontrée deux fois tous les 100 ans pour le mois considéré.

Sur la base de ces relations et en prenant en compte les historiques de livraison sur les 2 dernières années et les données météorologiques, il est également possible d'effectuer une analyse statistique pour calculer la capacité minimale disponible chaque jour à une probabilité donnée. La courbe en annexe 10 donne ainsi la capacité d'entrée minimale disponible chaque jour à une probabilité de 50% et 90%. La probabilité est calculée suivant le paramètre de consommations.

6.2 PITTM Fos

La capacité d'entrée au Point d'Interface Transport Terminal Méthanier de Fos est fonction des paramètres du réseau suivants :

- La capacité de transit de l'artère du Rhône. Celle-ci dépend de la performance des ouvrages qui la constitue.
- Le niveau de consommation dans la région Sud-Est. Celui-ci dépend de la température et du fonctionnement de certains clients industriels notables (centrales à cycles combinés gaz par exemple).
- Les livraisons effectuées à Teréga par l'artère du Midi à Cruzy. Ces livraisons dépendent des équilibres globaux des zones d'équilibrages GRTgaz et Teréga.
- Le niveau d'injection ou de soutirage dans le stockage de Manosque. Ce niveau dépend des nominations des expéditeurs sur le PITS SUD EST.

Version du 1er avril 2023 Page 8 sur 9



La capacité ferme au PITTM de Fos est assurée dans les conditions normales d'utilisation du réseau. La courbe en annexe 12 donne la capacité d'entrée minimale disponible chaque jour à une probabilité de 50% et 90%. La probabilité est calculée sur l'ensemble des paramètres de consommations, livraison à Cruzy et stockage de Manosque (et non sur chaque paramètre pris isolément).

Version du 1er avril 2023 Page 9 sur 9

GWh/j	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23
Ferme	620	620	620	620	620	620
Max interruptible part climatique	0	0	0	0	0	0
Max interruptible part programmation	30	30	30	30	30	30
Maximum réalisable	650	650	650	650	650	650

GWh/j	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24	mars-24
Ferme	620	620	620	620	620	620
Max interruptible part climatique	0	0	0	0	0	0
Max interruptible part programmation	30	30	30	30	30	30
Maximum réalisable	650	650	650	650	650	650

CONDITIONS DE DISPONIBILITE DE L'INTERRUPTIBLE

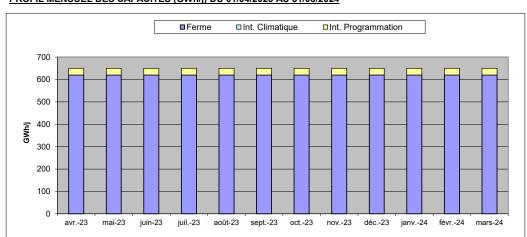
La capacité interruptible sur l'entrée Obergailbach est disponible :

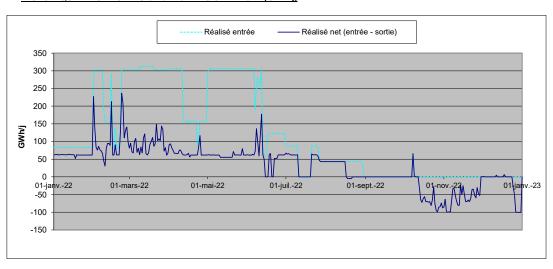
- en fonction des programmations nettes sur Virtualys, Obergailbach et Oltingue dans la limite de l'atteinte de la congestion NS1,
- en fonction des programmations nettes sur Dunkerque, Dunkerque GNL, Virtualys, Obergailbach, Oltingue, PITS Nord-Fst

Nord-Ouest et Sud-Est, dans la limite de l'atteinte des congestions NS2 et NS3 en hiver moyen à très froid,

- en fonction des programmations nettes sur Dunkerque, Dunkerque GNL, Virtualys, Obergailbach, Oltingue, Montoir, PITS Nord-Est, Nord-Ouest, Sud-Est et Atlantique dans la limite de l'atteinte de la congestion NS4 en hiver très froid.
- et aussi en fonction des programmations nettes sur les points amont à la congestion EO2.

PROFIL MENSUEL DES CAPACITES (GWh/j) DU 01/04/2023 AU 31/03/2024





GWh/j	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23
Ferme	0	0	0	0	0	0
Rebours	250	250	250	250	250	250
Maximum réalisable	250	250	250	250	250	250

GWh/j	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24	mars-24
Ferme *	0	0	0	0	0	0
Rebours	250	250	250	250	250	250
Maximum réalisable	250	250	250	250	250	250

CONDITIONS DE DISPONIBILITE DU REBOURS

La capacité rebours à Obergailbach (Sortie) dépend d'un minimum technique (flux net en entrée > 42 GWh/j), dans la limite de l'atteinte de la congestion SN3.

Depuis la journée gazière du mercredi 17 août 2022, la formule de calcul de la CTE rebours a changé temporairement en dérogeant aux règles habituelles. Le minimun technique est supprimé, et la marge opérationnelle est réduite, de manière à maximiser la CTE rebours. Cette mesure exceptionnelle et transitoire liée à la crise actuelle se traduit par la fermeture de la station d'Obergailbach, et est susceptible d'entraîner des difficultés opérationnelles pour le réseau GRTgaz, notamment en cas de fluctuations importantes des nominations. Ainsi, GRTgaz reviendra aux règles habituelles en cas de difficultés opérationnelles.

* CONDITIONS DE DISPONIBILITE DE LA CAPACITE FERME

GRTgaz créé un flux physique de sortie à Obergailbach d'un niveau maximal de 100 GWh/j. Cette capacité ne sera commercialisée que sur la maturité quotidienne selon les conditions de l'article 4.1.4 de la section B du Contrat d'Acheminement. Le niveau commercialisé sera déterminé quotidiennement variant entre 0 et 100 GWh/j selon différents paramètres du réseau. Toutefois, les capacités quotidiennes ne seront pas proposées à l'Expéditeur dans les cas suivants : -Atteinte des Limites Opérationnelles Sud/Nord du Réseau

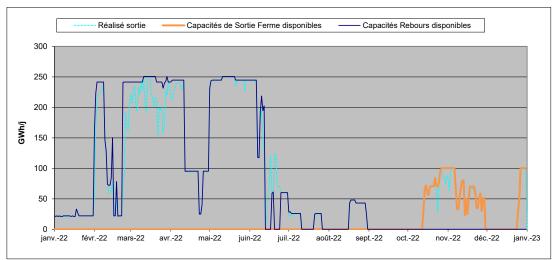
- -L'Inversion de flux physiques à Obergailbach du sens « sortie France » vers le sens « entrée France » ayant eu lieu moins d'une semaine ayant :
- -Spécifications techniques différentes entre les Opérateurs empêchant d'exporter vers l'Allemagne du gaz ;
- -Travaux empêchant le flux physique à Obergailbach dans le sens « sortie France »;
- -A la demande de l'autorité administrative compétente dès lors qu'il existe un risque de ne plus pouvoir assurer la continuité d'alimentation de gaz naturel sur le territoire métropolitain continental.

MARGE RETENUE DU 01/04/2023 AU 31/03/2024 POUR LA DETERMINATION DU REBOURS DISPONIBLE

La capacité rebours à Obergailbach est déterminée en fonction des programmations. Les renominations en cours de journée sont de nature à modifier le niveau de rebours disponible. Le rebours est donc proposé avec une marge permettant de couvrir la majorité des écarts constatés entre la capacité rebours calculée sur la base des programmations et celle calculée sur la base des allocations définitives, sans toutefois dégrader outre-mesure la capacité mise à disposition.

GRTgaz se réserve la possibilité d'ajuster cette marge entre 10 et 60 GWh/j au cours de l'année en fonction des conditions du marché.

HISTORIQUE DES FLUX DU 01/01/2022 AU 31/12/2022 (GWh/j)



Sur 2022, de la capacité rebours était disponible (en % des journées) : Sur 2022, la disponibilité de 100 GWh/j de rebours était de :

55%

28%

GWh/j	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23
Ferme	570	570	570	570	570	570
Max interruptible part climatique	0	0	0	0	0	0
Max interruptible part programmation	36	36	36	36	36	36
Maximum réalisable	606	606	606	606	606	606

GWh/j	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24	mars-24
Ferme	570	570	570	570	570	570
Max interruptible part climatique	0	0	0	0	0	0
Max interruptible part programmation	36	36	36	36	36	36
Maximum réalisable	606	606	606	606	606	606

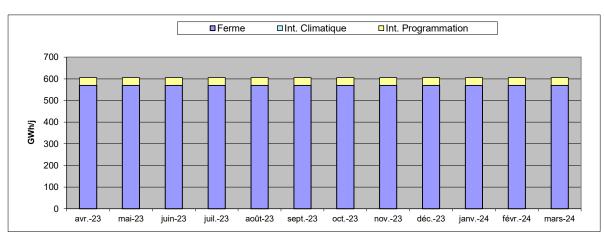
CONDITIONS DE DISPONIBILITE DE L'INTERRUPTIBLE

La capacité interruptible sur l'entrée Dunkerque est disponible :

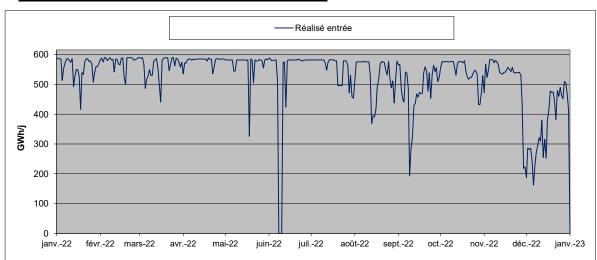
- en fonction des programmations nettes sur Dunkerque, Dunkerque GNL, Virtualys, Obergailbach, Oltingue, PITS Nord-Est, Nord-Ouest et Sud-Est, dans la limite de l'atteinte des congestions NS2 et NS3 en hiver moyen à très froid,
- en fonction des programmations nettes sur Dunkerque, Dunkerque GNL, Virtualys, Obergailbach, Oltingue, Montoir, PITS Nord-Est, Nord-Ouest, Sud-Est et Atlantique dans la limite de l'atteinte de la congestion NS4 en hiver très froid.
- et aussi en fonction des programmations nettes sur les points amont à la congestion EO2.

En été et hiver doux, la capacité interruptible sur l'entrée Dunkerque est toujours disponible (hors travaux).

PROFIL MENSUEL DES CAPACITES (GWh/j) DU 01/04/2023 AU 31/03/2024



HISTORIQUE DES FLUX DU 01/01/2022 AU 31/12/2022 (GWh/j)



Sur cette période, 90% du temps le réalisé net était inférieur à : 585 GWh/j Sur cette période, 50% du temps le réalisé net était inférieur à : 573 GWh/j

GWh/j	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23
Ferme	100	100	100	100	100	100
Max interruptible part climatique	0	0	0	0	0	0
Max interruptible part programmation	100	100	100	100	100	100
Maximum réalisable	200	200	200	200	200	200

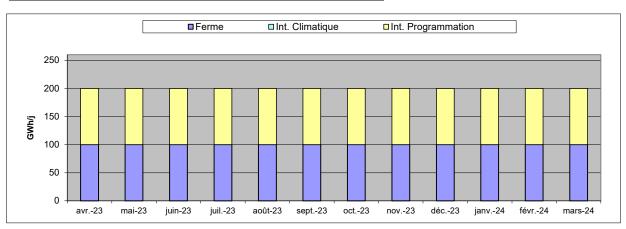
GWh/j	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24	mars-24
Ferme	100	100	100	100	100	100
Max interruptible part climatique	0	0	0	0	0	0
Max interruptible part programmation	100	100	100	100	100	100
Maximum réalisable	200	200	200	200	200	200

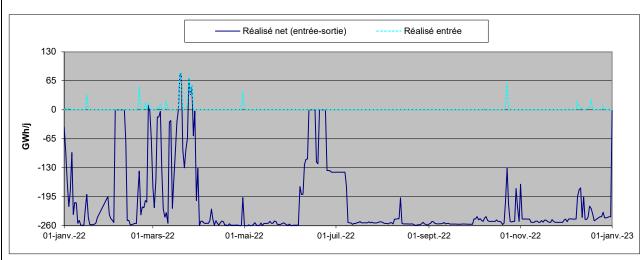
CONDITIONS DE DISPONIBILITE DE LA CAPACITE INTERRUPTIBLE

La capacité interruptible sur l'entrée Oltingue est disponible :

- en fonction des programmations nettes sur Virtualys, Obergailbach et Oltingue dans la limite de l'atteinte de la congestion NS1,
- en fonction des programmations nettes sur Dunkerque, Dunkerque GNL, Virtualys, Obergailbach, Oltingue, PITS Nord-Est, Nord-Ouest et Sud-Est, dans la limite de l'atteinte des congestions NS2 et NS3 en hiver moyen à très froid,
- en fonction des programmations nettes sur Dunkerque, Dunkerque GNL, Virtualys, Obergailbach, Oltingue, Montoir, PITS Nord-Est, Nord-Ouest, Sud-Est et Atlantique dans la limite de l'atteinte de la congestion NS4 en hiver très froid.
- et aussi en fonction des programmations nettes sur les points amont à la congestion EO2.

PROFIL MENSUEL DES CAPACITES (GWh/j) DU 01/04/2023 AU 31/03/2024





GWh/j	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23
Ferme	271	271	271	271	271	271
Max rebours part climatique	0	0	0	0	0	0
Max rebours part programmation	200	200	200	200	200	200
Maximum réalisable	471	471	471	471	471	471

GWh/j	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24	mars-24
Ferme	271	271	271	271	271	271
Max rebours part climatique	0	0	0	0	0	0
Max rebours part programmation	200	200	200	200	200	200
Maximum réalisable	471	471	471	471	471	471

CONDITIONS DE DISPONIBILITE DE L'INTERRUPTIBLE

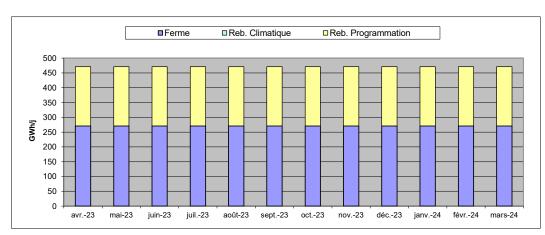
Des capacités rebours sont disponibles à la condition de maintenir un flux physique maximal dans le sens sortie : VIRTUALYS(Del - Rec) < 271 GWh/j - DKB,

et dans la limite de l'atteinte de la congestion SN3.

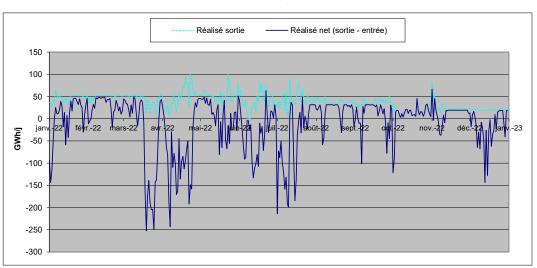
DKB = nomination du terminal méthanier de Dunkerque vers la Belgique

Pour se couvrir des écarts dus aux renominations intra-journalières, la capacité rebours sera proposée avec une marge de 20 GWh/j sur la période du 01/04/2023 au 31/03/2024.

PROFIL MENSUEL DES CAPACITES (GWh/j) DU 01/04/2023 AU 31/03/2024



HISTORIQUE DES FLUX DU 01/01/2022 AU 31/12/2022 (GWh/j)



Sur cette période, 10% du temps le réalisé en sortie était supérieur à : 54 GWh/j Sur cette période, 50% du temps le réalisé en sortie était supérieur à : 37 GWh/j

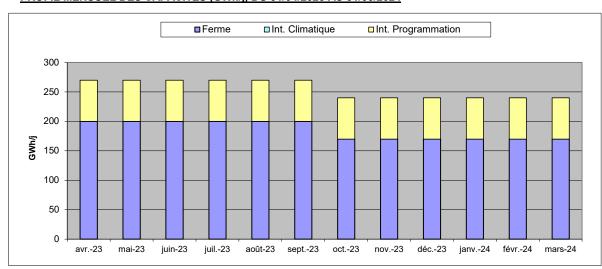
GWh/j	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23
Ferme	200	200	200	200	200	200
Max interruptible part climatique	0	0	0	0	0	0
Max interruptible part programmation	70	70	70	70	70	70
Maximum réalisable	270	270	270	270	270	270

GWh/j	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24	mars-24
Ferme	170	170	170	170	170	170
Max interruptible part climatique	0	0	0	0	0	0
Max interruptible part programmation	70	70	70	70	70	70
Maximum réalisable	240	240	240	240	240	240

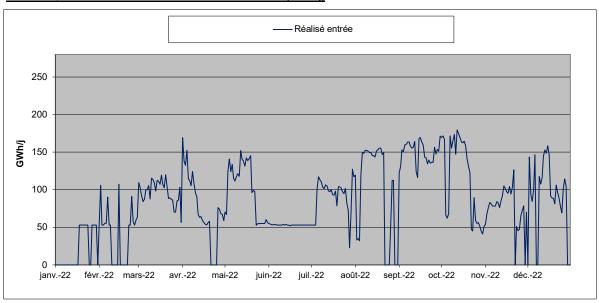
CONDITIONS DE DISPONIBILITE DE L'INTERRUPTIBLE

La capacité interruptible est disponible en cas de conversion B > H. Chaque GWh/j converti permet d'obtenir 1 GWh/j de capacité interruptible supplémentaire sur Taisnières B (entrée) dans la limite de 70 GWh/j.

PROFIL MENSUEL DES CAPACITES (GWh/j) DU 01/04/2023 AU 31/03/2024



HISTORIQUE DES FLUX DU 01/01/2022 AU 31/12/2022 (GWh/j)



Sur cette période, 90% du temps le réalisé net était inférieur à : Sur cette période, 50% du temps le réalisé net était inférieur à : 152 GWh/j 85 GWh/j

GWh/j	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23
Ferme	0	0	0	0	0	0
Rebours	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
Maximum réalisable	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5

GWh/j	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24	mars-24
Ferme	0	0	0	0	0	0
Rebours	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
Maximum réalisable	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5

CONDITIONS DE DISPONIBILITE DU REBOURS

La capacité rebours à Taisnières B (Sortie) dépend d'un minimum technique (flux net en entrée > 52 GWh/j), et des programmations à Taisnières B en entrée, dans la limite de 7,5 GWh/j :

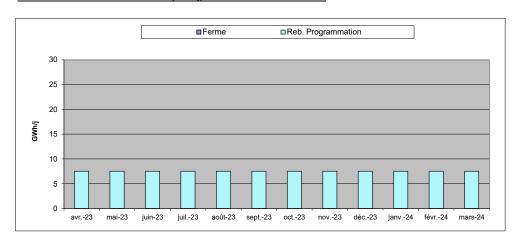
Capacité Rebours = (TaisnB(Rec)-52)/24

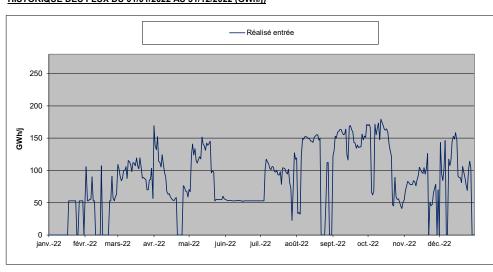
MARGE RETENUE DU 01/04/2023 AU 31/03/2024 POUR LA DETERMINATION DU REBOURS DISPONIBLE

La capacité rebours à Taisnières B est déterminée en fonction des programmations. Les renominations en cours de journée sont de nature à modifier le niveau de rebours disponible. Le rebours est donc proposé avec une marge permettant de couvrir la majorité des écarts constatés entre la capacité rebours calculée sur la base des programmations et celle calculée sur la base des allocations définitives, sans toutefois dégrader outre-mesure la capacité mise à disposition.

GRTgaz se réserve la possibilité d'ajuster cette marge au cours de l'année en fonction des conditions du marché.

PROFIL MENSUEL DES CAPACITES (GWh/j) DU 01/04/2023 AU 31/03/2024





GWh/j	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23
Ferme	0	0	0	0	0	0
Max interruptible part climatique	0	0	0	0	0	0
Max interruptible part programmation	70	70	70	70	70	70
Maximum réalisable	70	70	70	70	70	70

GWh/j	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24	mars-24
Ferme	0	0	0	0	0	0
Max interruptible part climatique	0	0	0	0	0	0
Max interruptible part programmation	70	70	70	70	70	70
Maximum réalisable	70	70	70	70	70	70

CONDITIONS DE DISPONIBILITE DE L'INTERRUPTIBLE

La conversion B vers H n'est possible que si les PCS des gaz H et B et si le débit de gaz H permettent au PCS du gaz mélangé de respecter les conditions de qualité du gaz H.

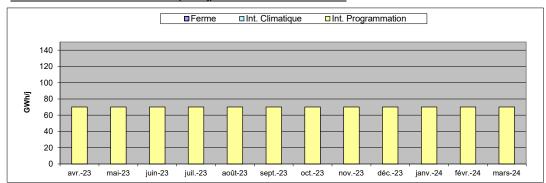
La capacité interruptible de conversion B vers H est disponible :

- en fonction des programmations nettes sur Virtualys, Obergailbach et Oltingue dans la limite de l'atteinte de la congestion NS1,
- en Fonction des programmations nettes sur Dunkerque, Dunkerque GNL, Virtualys, Obergailbach, Oltingue, PITS Nord-Est, Nord-Ouest et Sud-Est, dans la limite de l'atteinte des congestions NS2 et NS3 en hiver moyen à très froid,
- en fonction des programmations nettes sur Dunkerque, Dunkerque GNL, Virtualys, Obergailbach, Oltingue, Montoir, PITS Nord-Est, Nord-Ouest, Sud-Est et Atlantique dans la limite de l'atteinte de la congestion NS4 en hiver très froid.
- et aussi en fonction des programmations nettes sur les points amont à la congestion EO2.

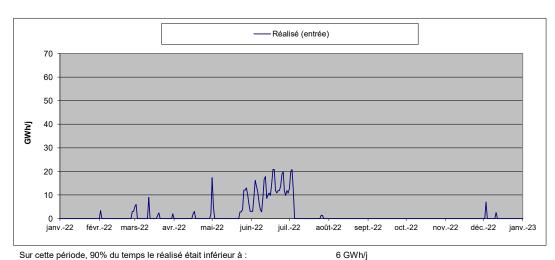
La capacité disponible est la suivante :

- Si soutirage Nord B < 60 GWh/j (ou Nord B en injection), alors Capa BversH = 70 GWh/j
- sinon, Capa BversH = min(45; TAISNB)

PROFIL MENSUEL DES CAPACITES (GWh/j) DU 01/04/2023 AU 31/03/2024



HISTORIQUE DES FLUX DU 01/01/2022 AU 31/12/2022 (GWh/j)



Sur cette période, 90% du temps le réalisé était inférieur à :

GWh/j	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23
Ferme	370	370	370	370	370	370
Max capacité climatique	140	120	90	50	30	90
Max interruptible part programmation	0	0	0	0	0	0
Maximum réalisable	510	490	460	420	400	460

GWh/j	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24	mars-24
Ferme	370	400	400	400	400	400
Max capacité climatique	150	155	165	165	160	145
Max interruptible part programmation	0	0	0	0	0	0
Maximum réalisable	520	555	565	565	560	545

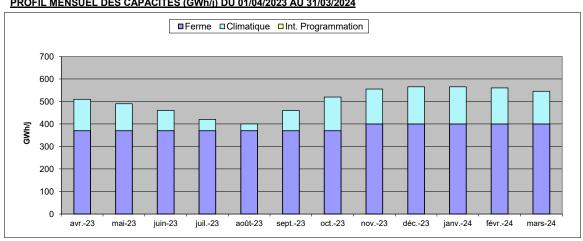
CONDITIONS DE DISPONIBILITE DES CAPACITES

Les probabilités à 50% et 90% de disposer d'un niveau de capacité un jour donné au PITTM Montoir sont représentées dans l'annexe suivante.

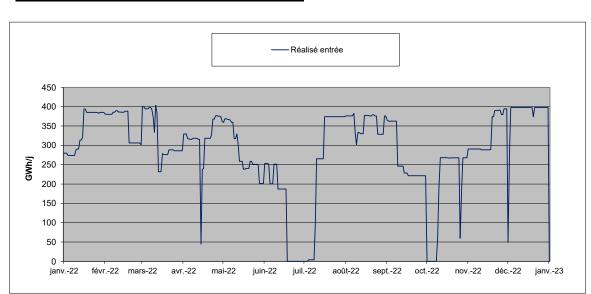
La capacité climatique dépend de la consommation de gaz de la zone de Montoir qui dépend elle-même de la température. Le maximum de capacité climatique supplémentaire est obtenu pour une température moyenne journalière rencontrée deux fois tous les 100 ans pour le mois considéré.

Les capacités fermes et climatiques sont revues annuellement en fonction de l'évolution constatée de la consommation Par ailleurs, dans le cadre de la TRF, les terminaux méthaniers sont soumis aux règles de gestion des congestions.

PROFIL MENSUEL DES CAPACITES (GWh/j) DU 01/04/2023 AU 31/03/2024



HISTORIQUE DES FLUX DU 01/01/2022 AU 31/12/2022 (GWh/j)



394 GWh/j Sur cette période, 90% du temps le réalisé était inférieur à : Sur cette période, 50% du temps le réalisé était inférieur à : 306 GWh/j FOS (Entrée) Annexe 11

CAPACITES (GWh/j)

GWh/j	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23
Ferme	397	397	397	397	397	397
Max capacité climatique	120	110	90	80	80	100
Max interruptible part programmation	0	0	0	0	0	0
Maximum réalisable	517	507	487	477	477	497

GWh/j	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24	mars-24
Ferme	397	431	431	431	431	431
Max capacité climatique	110	140	150	180	160	120
Max interruptible part programmation	0	-70	-80	-110	-90	-60
Maximum réalisable	507	501	501	501	501	491

CONDITIONS DE DISPONIBILITE DES CAPACITES

Les probabilités à 50% et 90% de disposer d'un niveau de capacité un jour donné au PITTM Fos sont représentées dans l'annexe suivante.

La capacité climatique dépend de la consommation de gaz de la zone de Fos qui dépend elle-même de la température. Le maximum de capacité climatique supplémentaire est obtenu pour une température moyenne journalière rencontrée deux fois tous les 100 ans pour le mois considéré.

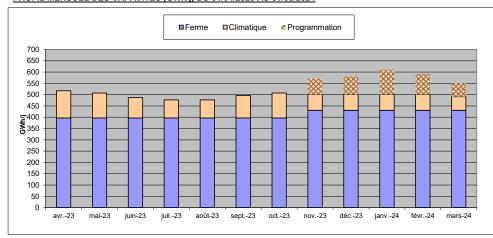
L'anticipation d'évolution de la consommation pour 2023 mène à une révision:

- de la capacité ferme d'été à 397 GWh/j au 1er avril 2023
- de la capacité ferme d'hiver à 431 GWh/j au 1er novembre 2023

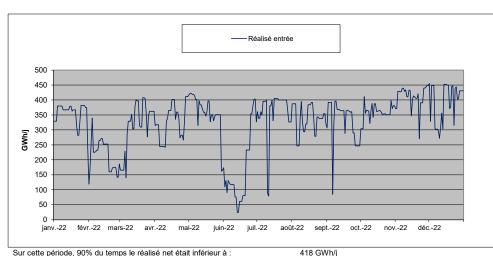
Les capacités fermes et climatiques sont revues annuellement en fonction de l'évolution constatée de la consommation

Par ailleurs, dans le cadre de la TRF, les terminaux méthaniers sont soumis aux règles de gestion des congestions.

PROFIL MENSUEL DES CAPACITES (GWh/j) DU 01/04/2023 AU 31/03/2024

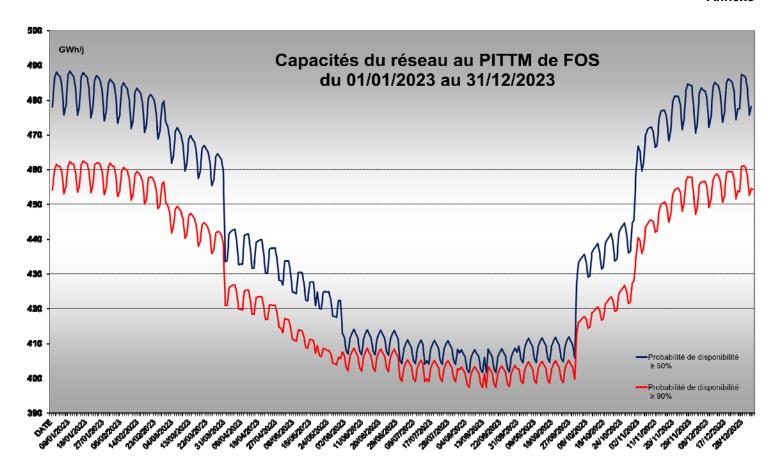


HISTORIQUE DES FLUX DU 01/01/2022 AU 31/12/2022 (GWh/j)



Sur cette période, 90% du temps le réalisé net était inférieur à : Sur cette période, 50% du temps le réalisé net était inférieur à :

359 GWh/j



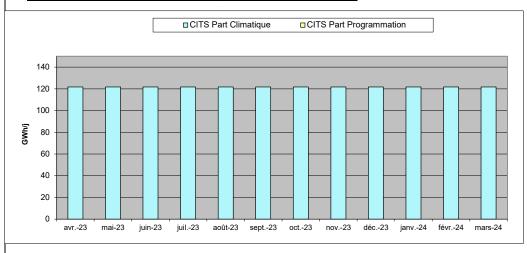
GWh/j	
CITS	121,7
Dont part climatique	115
Dont part interruptible climatique	6,7
Dont part programmation	0
Maximum réalisable	121,7

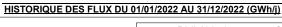
CONDITIONS DE DISPONIBILITE DE L'INTERRUPTIBLE

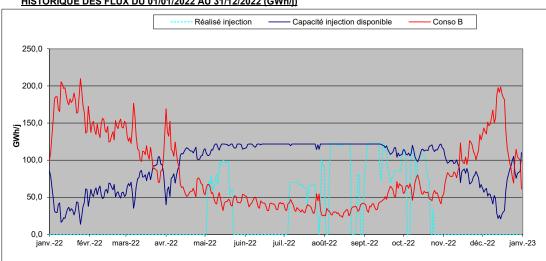
La capacité de la zone TRF vers le PITS Nord B est disponible dans les conditions normales d'utilisation du réseau. Elle est garantie en fonction des consommations journalières en zone B par la relation :

MAX[0; 150 - 0,65 x ConsoB] dans la limite de 121,7 GWh/j.

PROFIL MENSUEL DES CAPACITES (GWh/j) DU 01/04/2023 AU 31/03/2024







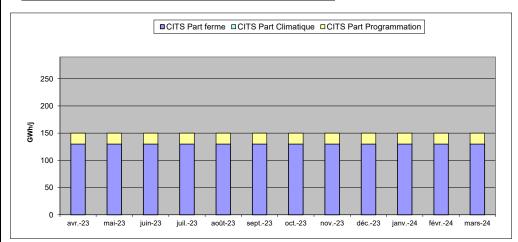
GWh/j	
CITS	150
Dont part ferme	130
Dont part climatique	0
Dont part programmation	20
Maximum réalisable	150

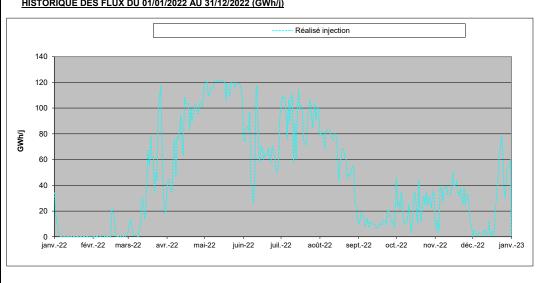
CONDITIONS DE DISPONIBILITE DE L'INTERRUPTIBLE

La capacité ferme de la zone TRF vers le PITS Nord Est est disponible dans les conditions normales d'utilisation du réseau. La capacité interruptible sur la sortie PITS Nord Est est disponible :

- en fonction des programmations nettes sur Virtualys, Obergailbach, Oltingue, PITS Nord-Ouest, dans la limite de l'atteinte de la congestion NS1

PROFIL MENSUEL DES CAPACITES (GWh/j) DU 01/04/2023 AU 31/03/2024





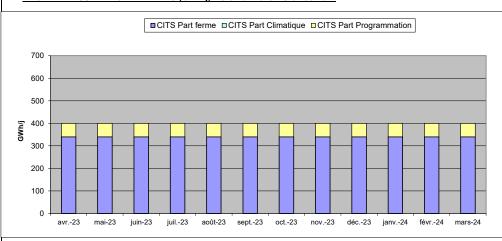
GWh/j	
CITS	400
Dont part ferme	340
Dont part climatique	0
Dont part programmation	60
Maximum réalisable	400

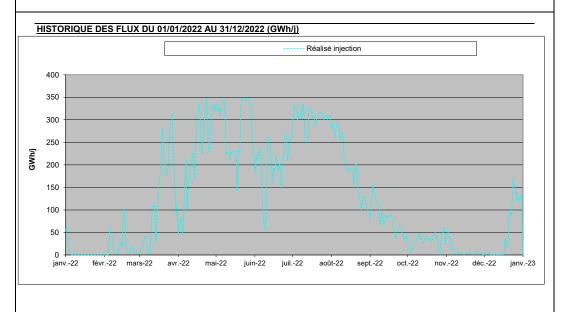
CONDITIONS DE DISPONIBILITE DE L'INTERRUPTIBLE

La capacité ferme de la zone TRF vers le PITS Atlantique est disponible dans les conditions normales d'utilisation du réseau. La capacité interruptible sur la sortie PITS Atlantique est disponible :

en fonction des programmations nettes sur Virtualys, Obergailbach, Oltingue, Dunkerque, Dunkerque GNL,
 PITS Nord-Est, PITS Nord-Ouest, PITS Sud-Est, dans la limite de l'atteinte des congestions NS1, NS2 et NS3

PROFIL MENSUEL DES CAPACITES (GWh/j) DU 01/04/2023 AU 31/03/2024





GWh/j	
CITS	180
Dont part ferme	145
Dont part climatique	0
Dont part programmation	35
Maximum réalisable	180

CONDITIONS DE DISPONIBILITE DE L'INTERRUPTIBLE

La capacité ferme de la zone TRF vers le PITS Sud Est est disponible dans les conditions normales d'utilisation du réseau.

La capacité interruptible sur la sortie PITS Sud Est est disponible :
- en fonction des programmations nettes sur Virtualys, Obergailbach, Oltingue, Dunkerque, Dunkerque GNL,
PITS Nord-Est, PITS Nord-Ouest, dans la limite de l'atteinte des congestions NS1 et NS2

PROFIL MENSUEL DES CAPACITES (GWh/j) DU 01/04/2023 AU 31/03/2024

